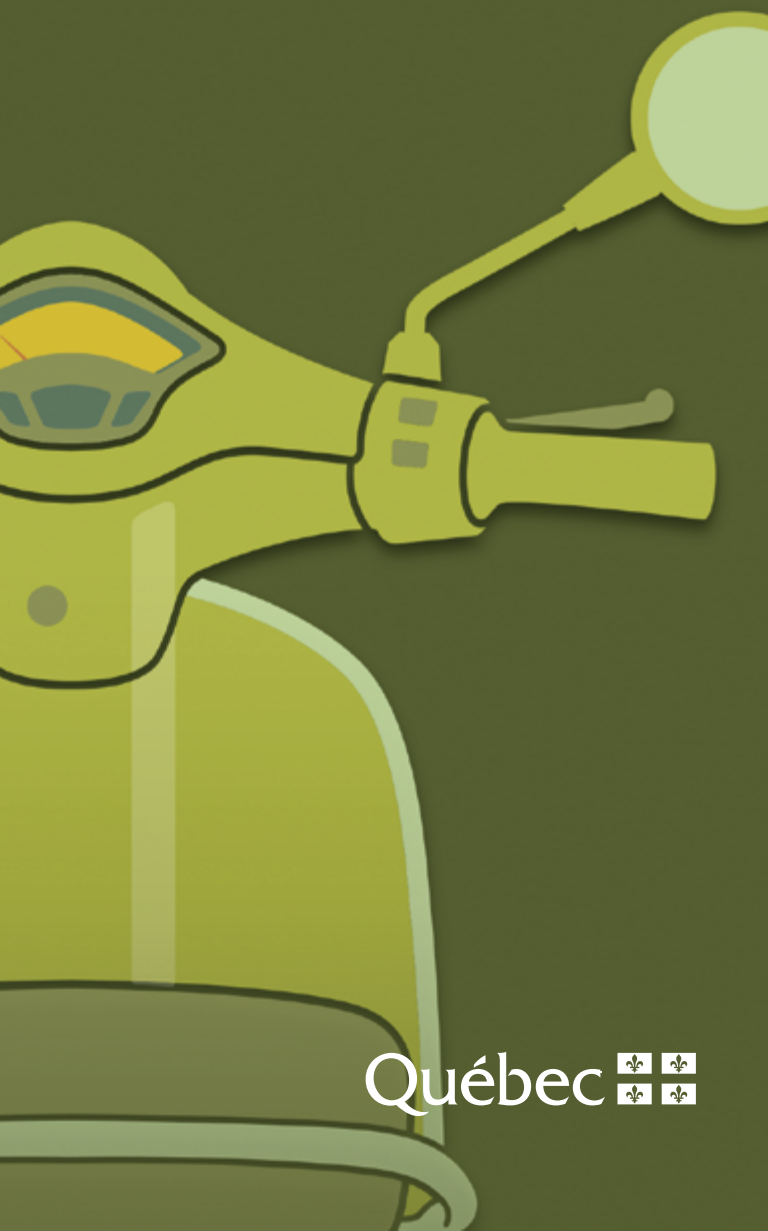


BIENTÔT  
CONDUCTEUR  
D'UN  
CYCLOMOTEUR



Québec 

L'utilisation d'un cyclomoteur représente souvent une première expérience de conduite d'un véhicule à moteur sur la route. Bien que ce moyen de transport assure une certaine autonomie, il expose le nouveau conducteur à des risques d'accident.

D'une part, le conducteur de cyclomoteur a en général très peu d'expérience sur la route et peut avoir tendance à prendre plus de risques. D'autre part, tout comme le conducteur de moto, il est peu protégé et parfois difficile à voir. Il est donc particulièrement important qu'il apprenne à bien partager la route avec les autres usagers.

**Un cyclomoteur est un scooter à 2 ou 3 roues dont la vitesse maximale est de 70 km/h. Il est équipé d'une transmission automatique et d'un moteur électrique ou à essence de 50 cm<sup>3</sup> au maximum.**

## Le permis de conduire

Pour conduire un cyclomoteur, tu dois être titulaire d'un permis de conduire de la classe 6D.

Pour obtenir ce permis, tu dois :

- être âgé d'au moins 14 ans;
- suivre avec succès le cours de conduite;
- réussir l'examen théorique;
- réussir le test visuel.

Attention : Si tu es déjà titulaire d'un permis probatoire ou d'un permis de conduire un véhicule de promenade (classe 5) ou une motocyclette (classes 6A, 6B ou 6C), tu as automatiquement l'autorisation de conduire un cyclomoteur.

# Le cours de conduite est obligatoire

Pour obtenir la classe 6D, tu dois suivre avec succès le cours de conduite *Programme d'éducation à la sécurité routière – Conduite d'un cyclomoteur* dans une école de conduite reconnue par l'Association québécoise des transports (AQTr). Ce cours dure 6 heures. Il comprend une partie théorique et une partie pratique en circuit fermé. Tu y apprendras les techniques de base pour conduire un scooter et pour circuler de manière sécuritaire sur la route.

## L'examen théorique

Pour passer l'examen et le test visuel, tu dois prendre rendez-vous dans un centre de services de la Société de l'assurance automobile du Québec.

L'examen théorique comporte des questions à choix multiple sur le Code de la sécurité routière, la signalisation routière et les techniques de conduite d'un scooter.

### À apporter

- Le formulaire *Consentement du titulaire de l'autorité parentale* (si tu as moins de 18 ans)
- Deux pièces d'identité (carte d'assurance maladie, certificat de naissance, passeport, certificat de citoyenneté canadienne, etc.)
- Une attestation de réussite du cours de conduite
- Le montant requis pour payer ton permis

### À étudier

- Le *Guide de la route* (signalisation routière et règles de la circulation)
- *Conduire un cyclomoteur* (techniques de conduite)

Note de passage : 75 %

### En cas d'échec

Il faut attendre 28 jours avant de pouvoir reprendre l'examen. Tu dois alors prendre un autre rendez-vous.

## Inscription à l'examen théorique

### Service en ligne

[www.saaq.gouv.qc.ca/saaqcllic/grandpublic](http://www.saaq.gouv.qc.ca/saaqcllic/grandpublic)

### Service téléphonique automatisé

Région de Québec : 418 643-5213

Région de Montréal : 514 873-5803

Ailleurs au Québec : 1 888 667-8687

## L'asphalte râpe, porte les bons vêtements!

En scooter, la seule protection sur laquelle tu peux compter est ton casque et tes vêtements. En cas d'accident ou de chute, ils contribuent à t'éviter des blessures ou à en réduire la gravité. Il est important de les porter en tout temps, même lorsqu'il fait chaud. De plus, un casque et des vêtements de couleurs claires ou munis de bandes réfléchissantes te permettent d'être plus visible.

Les blessures à la tête sont souvent les plus graves. Porter un casque conforme aux normes est obligatoire pour le conducteur et le passager d'un scooter. Correctement attaché, le casque réduit la gravité des blessures à la tête et peut t'éviter la mort.

Ainsi, il est recommandé de porter :

- un casque conforme aux normes avec visière ou lunettes de protection;
- un blouson et un pantalon long en cuir ou en textile antiabrasion comme le Kevlar et le Cordura;
- des gants de cuir qui couvrent les poignets;
- des bottes à talons plats, antidérapantes et qui couvrent les chevilles.

# Les règles à respecter

## Zéro alcool et points d'inaptitude

- Si tu as moins de 5 ans d'expérience, tu es soumis à la règle du zéro alcool. Tu dois aussi avoir moins de 4 points d'inaptitude à ton dossier.
- Si tu as 5 ans d'expérience et plus, tu es soumis à la règle du zéro alcool jusqu'à 22 ans et au régime intermédiaire de points d'inaptitude jusqu'à 25 ans (jusqu'à 23 ans : 8 points; 23 ans et 24 ans : 12 points).

## Pas de passager avant 16 ans

Avant 16 ans, tu dois circuler seul sur ton cyclomoteur. Sinon, l'amende est de 100 \$.

## Scoter modifié : interdit!

Un cyclomoteur modifié pour accroître sa vitesse ou sa puissance ne correspond plus à la définition de cyclomoteur. Les sanctions suivantes sont prévues pour le conducteur :

- Amende de 300 \$ à 600 \$
- Saisie pour 30 jours

# Documents à télécharger et à imprimer

## Consentement écrit du titulaire de l'autorité parentale

[www.saaq.gouv.qc.ca/formulaires](http://www.saaq.gouv.qc.ca/formulaires).

## Contrat familial

Exemple d'entente sur la sécurité qui permet de préciser tes attentes et responsabilités ainsi que celles de tes parents :

[www.saaq.gouv.qc.ca/publications/permis/contrat\\_cyclomoteur.pdf](http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/permis/contrat_cyclomoteur.pdf).

# Informations et liens utiles

## Permis de conduire un cyclomoteur (classe 6D)

Pour plus d'information :

[www.saaq.gouv.qc.ca/permis/classes/classe\\_6D.php](http://www.saaq.gouv.qc.ca/permis/classes/classe_6D.php).

## Guide d'achat d'un casque et de vêtements

Tu dois choisir ton casque et tes vêtements de protection avec soin. Pour des conseils pratiques et de l'information avant de les acheter, consulte le guide d'achat :

[www.saaq.gouv.qc.ca/guidemoto](http://www.saaq.gouv.qc.ca/guidemoto).

## Guides d'achat d'un cyclomoteur

Avant d'acheter ton premier cyclomoteur, tu dois tenir compte de plusieurs facteurs, car chaque type de cyclomoteur a ses avantages et ses inconvénients. Pour éviter de faire un mauvais choix, consulte d'abord le guide technique et le guide d'information :

[www.saaq.gouv.qc.ca/guidemoto](http://www.saaq.gouv.qc.ca/guidemoto).

## Association québécoise des transports (AQTr)

[www.aqtr.qc.ca](http://www.aqtr.qc.ca)

## Pour plus de renseignements

Société de l'assurance automobile du Québec

Région de Québec : 418 643-7620

Région de Montréal : 514 873-7620

Ailleurs au Québec : 1 800 361-7620

C-6115 (16-03)

**Société de l'assurance  
automobile**

**Québec** 